

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) (1272/2008/CE)



Nom commercial:  
BENZOATE DE POTASSIUM

Édition: 08 Mars 2017  
Version: 6/fr

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET COMPAGNIE

<b>Nom commercial</b>	<b>Benzoate de potassium</b>		
<b>Synonymes</b>	Acide benzoïque, sel de potassium.		
<b>Usage recommandé et restriction à l'utilisation</b>	Utilisé comme un agent de conservation pharmaceutique et pour l'alimentaire humain ou animal. Utiliser conformément aux lois et règlements en vigueur.		
<b>Compagnie</b>	Macco Organiques Inc., 100 McArthur, suite 112, Valleyfield, Qc, Canada, J6S 4M5		
<b>Personne ressource</b>	Tel: (450) 371-1066 <a href="mailto:macco@macco.ca">macco@macco.ca</a>	Fax: (450) 371-5519 <a href="http://www.macco.ca">http://www.macco.ca</a>	
<b>Numéros téléphoniques en cas d'urgence</b>	CANUTEC (613) 996-6666	CHEMTREC, U.S. (800) 424-9300	International (703) 527-3887

## 2. IDENTIFICATION DES RISQUES

Cette substance n'est pas classée comme dangereuse conformément aux directives 1272/2008, en remplacement de 67/548/EEC incluant les amendements et 1999/45/EC de l'Union Européenne

<b>Classification</b>	Non classifié.
<b>Type d'étiquetage – instruction</b>	Ce produit ne nécessite pas d'étiquetage spécifique conformément aux directives de l'UE et les lois en vigueur du pays concerné.
<b>Autres dangers</b>	Poussières combustibles. Les poussières aéroportées peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

## 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

<b>Nomenclature chimique</b>	Benzoate de potassium 100%
<b>Synonymes</b>	Acide benzoïque, sel de potassium.
<b>Formule chimique</b>	KC <sub>7</sub> H <sub>5</sub> O <sub>2</sub>
<b>#CAS</b>	582-25-2
<b>#EEC (CE)</b>	E 212
<b>#EINECS</b>	209-481-3

## 4. PREMIERS SOINS

### DESCRIPTION DES SITUATIONS DE PREMIERS SOINS

<b>Recommandations générales</b>	Lors d'accident ou avec une personne malade, recourir à une aide médicale (montrer l'étiquette si possible). Montrer cette fiche signalétique au médecin. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
<b>Inhalation</b>	Si inhalé, amener la personne à l'air frais. Si la personne est inconsciente, pratiquer la respiration artificielle sur la personne. Demander de l'aide médicale si des symptômes se manifestent.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) (1272/2008/CE)



**Nom commercial:**  
BENZOATE DE POTASSIUM

**Édition:** 08 Mars 2017  
**Version:** 6/fr

<b>Contact avec la peau</b>	Rincer avec de l'eau et nettoyer avec du savon. Demander de l'aide médicale si des symptômes se manifestent.
<b>Contact avec les yeux</b>	En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau. Demander de l'aide médicale si des symptômes se manifestent.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas induire le vomissement. Ne jamais introduire quelque chose dans la bouche d'une personne inconsciente. Demander de l'aide médicale si des symptômes se manifestent.
<b>EFFETS POTENTIELS GRAVE SUR LA SANTÉ</b>	
<b>Inhalation</b>	Considéré comme non toxique pour les humains.
<b>Ingestion</b>	Considéré comme non toxique pour les humains.
<b>Peau</b>	Faiblement irritant.
<b>Yeux</b>	Faiblement irritant.
<b>Effets potentiels d'exposition chronique</b>	Effets carcinogènes: Non classé ou listé par IARC, NTP, OSHA, UE et ACGIH. Effets mutagènes: Aucuns effets significatifs connus. Effets tératogènes: Aucuns effets significatifs connus.
<b>Protections des premiers répondants</b>	Aucune action ne doit être entreprise si celle-ci met en danger les premiers répondants et/ou sans formation adéquate.
<b>Notes aux médecins</b>	Aucun antidote spécifique. Le personnel médical doit contacter un Centre Antipoison.
<b>Pour des informations plus détaillées sur les effets sur la santé et les symptômes, se référer à la section 11.</b>	

## 5. MESURES DE LUTTE AUX INCENDIES

### MOYENS APPROPRIÉS DE LUTTE AUX INCENDIES

<b>Appropriés</b>	Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) Eau vaporisée Mousse Poudre sèche Utiliser un agent d'extinction de feu compatible avec le feu environnant.
<b>Inapproprié</b>	Aucun connu.
<b>Risques particuliers à l'exposition</b>	Aucun danger spécifique.
<b>Risques associés aux produits de la décomposition thermique</b>	Lorsqu'exposé à certaines conditions, les poussières aéroportées de benzoate de potassium peuvent déflagrer lorsque mises en contact avec une décharge électrostatique, une flamme ou toutes autres sources d'allumage. Le benzoate de potassium peut brûler lorsque chauffé à sa température de décomposition.
<b>Autres mesures de lutte aux incendies</b>	Les résidus de feu et l'eau de lutte aux incendies doit être disposée conformément aux lois et règlement en vigueur.
<b>Équipement protecteur spécial</b>	Porter un équipement protecteur et un appareil respirateur autonome avec un masque couvrant le visage et opéré en mode de pression positive. Pour l'équipement de protection individuel, se référer à la section 8.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

## (1272/2008/CE)



**Nom commercial:**  
BENZOATE DE POTASSIUM

**Édition:** 08 Mars 2017  
**Version:** 6/fr

<b>Risques particuliers</b>	Le benzoate de potassium peut brûler si chauffé à sa température de décomposition. Similairement à la poussière aéroportée d'autres matières inflammables, sous certaines conditions cette poussière en suspension peut déflagrer lorsqu'exposée à une source d'allumage. Lorsque le risque d'explosion est évalué, la forme et grosseur des particules, la concentration en poussière, la présence d'impuretés, la concentration d'oxygène, la teneur en humidité et le confinement devraient être considérés.
-----------------------------	---

<b>6. DÉVERSEMENT ACCIDENTEL</b>	
<b>Précautions personnelles</b>	Contactez immédiatement le personnel premier répondant. Garder le personnel non nécessaire à l'écart. Utiliser un équipement protecteur approprié. Pour l'équipement personnel approprié, se référer à la section 8.
<b>Précautions environnementales</b>	Éviter la dispersion du matériel déversé, le ruissellement et le contact avec la terre, les cours d'eau, les drains et les égouts.
<b>Nettoyage du déversement</b>	Si le personnel premier répondant n'est pas disponible, nettoyer le matériel déversé en passant l'aspirateur ou en le ramassant à la pelle et disposer des matières déversées dans un contenant approprié. Éviter de créer des conditions poussiéreuses et prévenir la propagation du matériel par le vent. Disposer du déversement en tant que déchet particulier conformément aux lois et règlements en vigueur. Nettoyer en profondeur le plancher et les objets ayant été en contact avec le déversement en se conformant aux législations environnementales en vigueur. Se référer à la section 7 pour les directives de manutention.

<b>7. ENTREPOSAGE ET MANUTENTION</b>	
<b>Directives de manutention</b>	Éviter la formation de poussière aéroportée durant la manutention. NE PAS INGÉRER sans transformation préalable. Éviter toutes sources d'allumage potentiel (étincelles ou flammes). Le balayage à sec est déconseillé. Ne pas faire de soudure, découpage de métaux, perçage ou tout autre travaux susceptible de causer une augmentation de température du contenant et/ou tout autre pièce d'équipement ayant été en contact avec du produit ou de son voisinage immédiat jusqu'à temps d'être sûr que le produit y soit exempt. Éviter l'accumulation de poussière. Pour nettoyer, humidifier le produit au préalable ou utiliser un aspirateur muni de filtre(s) à haute performance. L'utilisation d'air comprimé pour nettoyer l'équipement, les vêtements et autres est déconseillé. Utiliser une ventilation adéquate dans les aires de travail. Se référer à la section 6 pour les précautions environnementales.
<b>Recommandation de mitigation du risque de feu et d'explosions</b>	Entreposer et utiliser à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues ou toute autre source d'allumage. Utiliser des équipements électriques à l'épreuve des explosions. NE PAS FUMER.
<b>Exigences des entrepôts et des contenants</b>	Entreposer dans le contenant dans d'origine.
<b>Compatibilité d'entreposage – Informations</b>	Matériel combustible. Garder hors de la portée des matériaux incompatibles tels que les métaux réactifs (Aluminium, Magnésium), les acides forts ou les agents comburants. Entreposer loin de la nourriture, breuvages et moulées animales.
<b>Conditions d'entreposage</b>	Garder dans un contenant bien fermé dans un endroit sec, au frais et bien ventilé.
<b>Température d'entreposage</b>	< 30°C, non critique. Entreposer à l'abri de la lumière du soleil.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) (1272/2008/CE)






**Nom commercial:**  
BENZOATE DE POTASSIUM

**Édition:** 08 Mars 2017  
**Version:** 6/fr

<b>Hygiène générale</b>	Manger, boire et fumer dans les aires et le voisinage immédiat des aires de travail est strictement défendu. Se laver les mains avant et après utilisation du produit. Enlever les vêtements et équipement de protection personnel contaminés avant d'entrer dans les aires de repas.
-------------------------	---

## 8. MITIGATION DE L'EXPOSITION/ PROTECTION PERSONNELLE

L'équipement de protection personnel doit être sélectionné et utilisé selon les lois et règlement en vigueur dans la localité. Dans l'Union Européenne l'équipement personnel de protection est géré par le biais de la directive 89/686/EEC.

<b>Limites d'exposition professionnelle</b>	VEMP (Valeur d'exposition moyenne pondérée) : Aucune valeur spécifique pour ce produit n'a été établie. Se référer à l'OSHA et l'ACGIH pour les limites en vigueur pour les particules inertes aéroportées. Les particules non réglementées aéroportées sont limitées à 15 mg par mètre cube.
<b>Procédure de surveillance recommandée</b>	Si ce produit est présent à des niveaux supérieurs aux limites d'exposition, un contrôle du personnel, de l'atmosphère du milieu de travail ou biologique pourrait s'avérer nécessaire afin de déterminer l'efficacité de la ventilation et/ou des autres mesures de mitigation et de la nécessité d'utiliser un masque muni de filtres à poussières. Se référer au Standard Européen EN 689 pour les moyens de déterminer l'exposition par inhalation des produits chimiques et les normes nationales pour la détermination des substances nocives.
<b>Mitigation de l'exposition professionnelle</b>	Aucune ventilation spéciale requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour limiter les niveaux de poussières aéroportées à des niveaux acceptables. Si l'exposition dépasse les limites, isoler les procédés, ventiler localement et effectuer toutes autres modifications nécessaires au procédé afin de garder les travailleurs sous le niveau d'exposition maximal.
<b>Protection respiratoire</b>	Un masque à gaz n'est pas nécessaire lorsque le produit est utilisé conformément à la fiche signalétique. Utilisez un masque muni d'un filtre à poussière conformes à des standards approuvés lorsqu'une évaluation des risques indique que cela est nécessaire. La sélection du masque anti-poussière doit se baser sur le niveau d'exposition connu ou anticipé, les dangers relatifs au produit et la capacité filtrante du masque à poussière. 
<b>Protection des mains</b>	Des gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes avec des standards approuvés devraient être portés en tout temps lors de la manipulation de produits chimiques si une évaluation du risque démontre que cela est nécessaire. Se référer au Standard Européen EN 374. 
<b>Protection oculaire</b>	Des lunettes de sécurité conformes avec des standards approuvés devraient être utilisées lorsqu'une évaluation du risque démontre que cela est nécessaire afin de limiter l'exposition aux éclaboussures de liquides, aux brumes, aux gaz ou poussière. Se référer au Standard Européen EN 166. 

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) (1272/2008/CE)



**Nom commercial:**  
BENZOATE DE POTASSIUM

**Édition:** 08 Mars 2017  
**Version:** 6/fr

<b>Protection de la peau et du corps</b>	Un équipement de protection personnel pour le corps devrait être sélectionné en se basant sur la tâche à être accomplie et les risques encourus. Cet équipement devrait être approuvé au préalable par un spécialiste avant de débiter la manipulation du produit.
<b>Protection générale et hygiène générale</b>	Éviter l'inhalation de poussières. Se laver les mains, avant-bras et le visage en profondeur après la manipulation de produits chimiques, avant de manger, avant de fumer ou avant d'utiliser les toilettes et à la fin d'un quart de travail. Des techniques approuvées devraient être utilisées afin d'enlever les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que des points de lavage des yeux et des douches de sécurité sont à proximité des aires de travail.
<b>Mesures techniques</b>	S'assurer d'une ventilation adéquate, particulièrement dans des endroits clos et/ou confinés. Les émissions des sorties de ventilation ou des équipements industriels devraient être vérifiées pour la conformité réglementaire en matière de protection de l'environnement. Dans certains cas, des filtres particuliers ou des modifications à l'équipement industriel pourraient être nécessaires afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Apparence (Phase &amp; couleur)</b>	Poudre ou granules de couleur blanche à blanc-cassé à faible teneur en poussière.
<b>Odeur</b>	Légère odeur (Faible)
<b>Seuil de détection olfactive</b>	Non disponible
<b>pH</b> <i>Température</i> <i>Concentration</i>	7.0 – 9.0 20 °C (5% m/v)
<b>Point de fusion</b>	> 300 °C (572 °F)
<b>Point d'ébullition</b>	Sans objet.
<b>Point d'éclair</b>	Sans objet.
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Sans objet.
<b>Inflammabilité</b>	Faible ; La poussière aéroportée présente un risque plus élevé d'inflammabilité.
<b>Propriétés explosives</b>	Risques d'explosion du produit lors d'impacts mécaniques: Sans objet. Risques d'explosion du produit en présence de décharges d'électricité statique: Sans objet, sauf pour la poussière aéroportée. Pression maximale d'explosion: 630 kPa (6.3 bar; 91.3 psi) Reference benzoate de sodium Taux maximal d'élévation de pression: Non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	0 kPa (0 mm Hg) (à 20 °C)
<b>Densité de vapeur</b>	Sans objet.
<b>Densité relative</b>	Non disponible.
<b>Densité apparente</b>	0.38 - 0.80 g/mL

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) (1272/2008/CE)



**Nom commercial:**  
BENZOATE DE POTASSIUM

**Édition:** 08 Mars 2017  
**Version:** 6/fr

<b>Solubilité dans l'eau</b>	52 g/100 ml eau
<i>Température</i>	20 °C
<b>Note:</b> Partiellement soluble dans l'éthanol et le méthanol. Insoluble dans l'acétone et le benzène.	
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) (Valeur logP)</b>	2.27
<i>Méthode de mesure</i>	Mesuré
<b>Température d'auto-ignition</b>	560 °C (1040 °F) (vapeur)
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible
<b>Viscosité</b>	Non disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	Aucune réactivité connue lorsqu'utilisé conformément à la fiche signalétique.
<b>Stabilité</b>	Ce produit est stable et non hygroscopique
<b>Réactions dangereuses</b>	Aucune réaction dangereuse connue lorsqu'utilisé conformément la fiche signalétique.
<b>Conditions d'utilisation déconseillées</b>	Éviter toute source d'allumage (Étincelles ou flammes).
<b>Matériaux incompatibles</b>	Réagit avec les acides and les matériaux comburants. Légèrement réactif et/ou incompatible avec les métaux.
<b>Produits de décomposition présentant un risque</b>	Lorsque brûlé ou chauffé à une température excédant la température de décomposition, le produit émet du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

<b>Toxicité orale</b>	> 4500 mg/kg (benzoate de potassium)
<i>Critère testé</i>	DL <sub>50</sub>
<i>Espèce utilisée pour le test</i>	Rat
<b>Note:</b> Aucun effet significatif ou danger particulier connu à ce jour.	
<b>Toxicité par inhalation</b>	>12.2 mg/l (acide benzoïque)
<i>Critère testé</i>	CL <sub>50</sub>
<i>Espèce utilisée pour le test</i>	Rat (adulte)
<b>Note:</b> Aucun effet significatif ou danger particulier connu à ce jour.	
<b>Toxicité dermique</b>	> 2000 mg/kg (acide benzoïque)
<i>Critère testé</i>	DL <sub>50</sub>
<i>Espèce utilisée pour le test</i>	Lapin (adulte)
<b>Expérience humaine</b>	Aucun effet / risque prononcé connu.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) (1272/2008/CE)



**Nom commercial:**  
BENZOATE DE POTASSIUM

**Édition:** 08 Mars 2017  
**Version:** 6/fr

<b>Corrosion/irritation de la peau</b>	Faiblement dangereux en cas de contact avec la peau (irritant) mais insuffisant pour être classé comme tel.
<b>Domage/irritation sérieux aux yeux</b>	Faiblement dangereux en cas de contact avec les yeux (irritant) mais insuffisant pour être classé comme tel.
<b>Sensibilisation de la peau</b>	L'exposition prolongée avec des solutions peut causer la rougeur, le dessèchement et le craquement de la peau (dermatite).
<b>Autres toxicité</b>	Aucun effet / risque prononcé connu.
<b>Mutagénéicité (cellule bactérienne) Reproduction</b>	Aucun effet / risque prononcé connu.
<b>Cancérogénéicité</b>	Aucun effet / risque prononcé connu.
<b>Toxicité développementale (Toxicité maternelle et tératogénéicité)</b>	DMSENO (Dose Maximale Sans Effet Néfaste Observable) : 175, 175, 250, 300, 1400 mg/kg/jour, (Benzoate de sodium) Rat, souris, lapin, hamster 6-15 jours, 6-15 jours, 6-18 jours, 6-10 jours, gestation entière
<b>TSOC-aiguë</b>	DMSENO (Dose Maximale Sans Effet Néfaste Observable): Non disponible
<b>TSOC-exposition répétée</b>	DMSENO (Dose Maximale Sans Effet Néfaste Observable): > 3145 mg/kg/jour (Benzoate de sodium), Rat, Étude par doses orales répétées

## 12. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

<b>Écotoxicité</b>		
<b>Toxicité pour les poissons</b>	> 100 mg/l (Statique) (Benzoate de sodium)	484 mg/l (écoulement laminaire) (Benzoate de sodium)
<b>Critère testé</b>	CL <sub>50</sub>	CE <sub>50</sub>
<b>Espèce utilisée pour le test</b>	<i>Pimephales promelas</i>	<i>Pimephales promelas</i>
<b>Temps d'exposition</b>	96 h	96 h
<b>Toxicité pour les bactéries</b>	≥ 3000 mg/mL (Benzoate de sodium)	
<b>Critère testé</b>	CE <sub>50</sub>	
<b>Espèce utilisée pour le test</b>	<i>Achromonacter liquefaciens</i>	
<b>Durée d'administration</b>	24 heures	
<b>Toxicité pour les daphnies</b>	> 100 mg/l (statique) (Benzoate de sodium)	
<b>Critère testé</b>	CE <sub>50</sub>	
<b>Espèce utilisée pour le test</b>	<i>Daphnia magna</i>	
<b>Temps d'exposition</b>	96 h	
<b>Biodégradabilité</b>	Facilement biodégradable	
<b>Persistance</b>	Non persistant	
<b>Bioaccumulation</b>	Faible potentiel de bioaccumulation	
<b>Mobilité dans la terre</b>	Non disponible	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) (1272/2008/CE)



**Nom commercial:**  
BENZOATE DE POTASSIUM

**Édition:** 08 Mars 2017  
**Version:** 6/fr

<b>Facteur de bioconcentration (BCF)</b>	Non disponible
<b>Résultats de la détermination des propriétés PBT</b>	PBT (Persistance, Bioaccumulation et Toxicité) et tPtB (Très Persistant et Très Bioaccumulable) évaluation: Sans objet.
<b>Note:</b> Peut s'avérer nocif pour les espèces d'eau douce et les plantes n'étant pas résistante à la salinité. Ce produit augmente la Demande Biologique en Oxygène (DBO).	
<b>Autres effets nocifs :</b> Aucun effets significatifs ou danger immédiat connu.	

## 13. MATIÈRES RÉSIDUELLES

<b>Information sur les matières résiduelles</b>	La création de déchets devrait être évité ou minimisée lorsque possible. Éviter la dispersion du matériel déversé, le ruissellement et le contact avec la terre, les cours d'eau, les drains et les égouts. La destruction du produit, des solutions et de tous autres sous-produits devrait se conformer en tout temps avec normes environnementales et les normes sur les matières résiduelles, ainsi que toutes autres législations pertinentes. Se référer à la section 7 pour les instructions sur la manutention et la section 8 pour la mitigation de l'exposition et la protection personnelle.
<b>Emballage contaminé</b>	Disposer de la même manière que les matières résiduelles.
<b>Classification de déchet</b>	Non classifié.
<b>Catalogue européens des déchets (EWC)</b>	Non classifié.
<b>Résidus dangereux</b>	Au meilleur de la connaissance du fournisseur, ce produit n'est pas catégorisé en tant que résidu dangereux tel que défini par les normes 94/904/EC.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE SUR LE TRANSPORT

Information réglementaire	Nom d'expédition approprié	Classe	# ONU	PG	Étiquette	Information additionnelle
<b>ADR/RID Class</b>	Sans objet	-	Non réglementé	-	-	-
<b>ADNR Class</b>	Sans objet	-	Non réglementé	-	-	-
<b>IMDG Class</b>	Sans objet	-	Non réglementé	-	-	-
<b>IATA Class</b>	Sans objet	-	Non réglementé	-	-	-
<b>DOT Class</b>	Sans objet	-	Non réglementé	-	-	-
<b>TDG Class</b>	Sans objet	-	Non réglementé	-	-	-

ADR/RID: Lois européennes sur le transport terrestre et ferroviaire.  
ADNR: Loi sur le transport maritime sur le Rhin. (Allemagne)  
IMDG: Loi internationale sur le transport maritime des matières dangereuses.  
IATA/DGR: Lois internationales encadrant le transport aérien

DOT: Lois concernant le *Department of Transportation* (États-Unis)  
TMD: Lois sur le transport des matières dangereuses.  
PG: Groupe d'emballage.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) (1272/2008/CE)



**Nom commercial:**  
BENZOATE DE POTASSIUM

**Édition:** 08 Mars 2017  
**Version:** 6/fr

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### RÉGLEMENTATION UNION EUROPÉENNE

<b>Classifications</b>	Ce produit n'est pas classifié selon les législations de l'UE, incluant SEP et RoHS.
<b>Contiens</b>	Sans objet.
<b>Utilisation du produit</b>	La classification et l'étiquetage ont été effectués selon les directive 1272/2008 (incluant amendements) remplaçant 67/548/EEC et 1999/45/EC de l'UE, selon les usages spécifiés dans la fiche signalétique. Applications industrielles

### ÉTATS-UNIS

<b>Classification HCS</b>	Non réglementé
<b>Lois fédérales États-Unis</b>	<p><i>TSCA inventory</i>:: acide benzoïque, sel de potassium</p> <p><i>SARA 302/304/311/312 extremely hazardous substances</i>: Non listé.</p> <p><i>SARA 302/304 emergency plan and notification</i>: Non listé.</p> <p><i>SARA 302/304/311/312 hazardous chemicals</i>: Non listé</p> <p><i>SARA 311/312 MSDS distribution – chemical inventory – hazard identification</i>: Non listé</p> <p><i>CWA (Clean Water Act) 307</i>: Non listé.</p> <p><i>CWA (Clean Water Act) 311</i>: Non listé.</p> <p><i>CAA (Clean Air Act) 112 accidental release prevention</i>: Non listé.</p> <p><i>CAA (Clean Air Act) 112 regulated flammable substances</i>: Non listé.</p> <p><i>CAA (Clean Air Act) 112 regulatory toxic substances</i>: Non listé.</p> <p>Classifié en tant que matière non dangereuse par <i>Occupational Safety and Health Administration (OSHA) hazard communication standard 29 CFR 910.1200(d)</i>.</p>
<b>Lois par États (États-Unis)</b>	<i>California prop. 65</i> : Non listé.

### CANADA

<b>SIMDUT(Canada)</b>	Listé, non réglementé CEPA DSL: Acide benzoïque, sel de potassium
-----------------------	--

<b>National Fire Protection Association (États-Unis d'Amérique)</b>		<b>Hazardous Material Information System (États-Unis d'Amérique)</b>	<b>Classification HMIS</b>						
			<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="background-color: #0000FF; color: white;">Santé</td> <td style="text-align: center;">1</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #FF0000; color: white;">Feu</td> <td style="text-align: center;">1</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #FFA500; color: white;">Réactivité</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td>Protection Personnelle</td> <td style="text-align: center;">C</td> </tr> </table>	Santé	1	Feu	1	Réactivité	0
Santé	1								
Feu	1								
Réactivité	0								
Protection Personnelle	C								
<b>4- Extrême</b> <b>3- Sérieux</b> <b>2- Modéré</b> <b>1- Léger</b> <b>0- Minime</b>	<b>Bleu : Santé</b> <b>Rouge : Inflammabilité</b> <b>Jaune : Réactivité</b> <b>Blanc : Risque particulier</b>	<b>C : Des lunettes protectrices, des gants et des vêtements protecteurs devraient être utilisés lors de la manipulation de ce produit. Cette évaluation est donnée aux produits ayant un potentiel d'irritation dermique, ou pouvant être nocif si absorbé par la peau.</b>							

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) (1272/2008/CE)



Nom commercial:  
BENZOATE DE POTASSIUM

Édition: 08 Mars 2017  
Version: 6/fr

## RÉGLEMENTATION DES AUTRES PAYS

<b>AICS</b>	Listé, non réglementé
<b>ENCS</b>	Listé, non réglementé
<b>IESCSC</b>	Listé, non réglementé
<b>PICCS</b>	Listé, non réglementé
<b>KECL</b>	Listé, non réglementé
<b>NZIOC</b>	Listé, non réglementé

## 16. AUTRES INFORMATIONS

<b>Autres informations</b>	Mise à jour générale du document
<b>Département en charge de produire la fiche signalétique</b>	Services Techniques, Macco

## HISTORIQUE DE RÉVISION

<b>Date de mise à jour</b>	08 MR 2017
<b>Date de mise à jour précédente</b>	01 FE 2012

### Note au lecteur

Au meilleur de notre connaissance, l'information contenue dans le présent document est exacte. Par contre, aucun des fournisseurs susmentionnés ni aucune de leurs filiales n'assument la responsabilité pour la précision ou l'exactitude des renseignements contenus dans le présent document. Le choix d'utilisation de n'importe quel matériel est l'unique responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux ou préparations peuvent présenter des risques inconnus et/ou imprévus et devrait ainsi être utilisé avec précautions et discernement. Même si certains risques sont susmentionnés, nous ne pouvons garantir que seuls ces risques existent.

### Références:

ChemIDplus Lite.

SIDS Initial Assessment Report for 13th SIAM, UNEP Publication.

Appendix I DID List, Detergents Ingredients Database, Version January 2007.

PAN pesticide database, [www.pesticideinfo.org](http://www.pesticideinfo.org), accessed on November 04, 2014.

TOXNET database, [www.toxnet.nlm.nih.gov](http://www.toxnet.nlm.nih.gov), accessed on October 15, 2014.

CSST- Service du répertoire toxicologique, [www.csst.qc.ca/prevention/reptox/Pages/repertoire-toxicologique.aspx](http://www.csst.qc.ca/prevention/reptox/Pages/repertoire-toxicologique.aspx), accessed on December 4, 2014.

C&L Inventory database <http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database>, accessed on December 9, 2014.